

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 DECEMBRE 2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LOCMIQUELIC

Le cinq décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquelic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le mercredi 29 novembre 2023

Etaient présents : Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Annie BLAIZOT, Marie-Noëlle LE HONSEC, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Anne LE LAUSQUE, Anne GERMAIN,

Absents excusés : Erwan MARTEIL, Hélène NIO, François NICOLLE

Absents : Joël AUDRAN

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

1	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 2023	2	Dispositif pour la prise en charge des impayés d'énergie
3	Demande d'aide exceptionnelle participation financière d'une prestation de remise en état d'un logement	4	Demande de subvention : Vélocip'aide
5	Tarifs repas des aînés		
Informations diverses			

Ouverture de la séance :

Après vérification du quorum, Monsieur Le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h19. Madame BLAIZOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

D2023-026 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal du 16 octobre 2023 adressé le 29 novembre 2023 aux membres du CCAS,

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil d'Administration le valident ou demandent à le modifier.

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

POUR	Monsieur PATUREL, Stéphane DRÉANO, Madame LE LAUSQUE, Madame BLAIZOT, Monsieur LE GLOUAHEC, Madame LE HONSEC, Anne GERMAIN
CONTRE	/
ABSTENTION	/

DISPOSITIF POUR LA PRISE EN CHARGE DES IMPAYÉS D'ÉNERGIE

Exposé :

Par Convention en date du 11 avril 2007, le Département du Morbihan a confié au Centre Communal d'Action Sociale la gestion des fonds concernant l'octroi et le paiement des aides du FEE (Fond Energie et Eau) relatives aux impayés d'énergie et d'eau.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Locmiquélic ayant accepté ce dispositif, un dossier est à l'étude de ce Conseil d'Administration.

Proposition :

Après présentation de la composition familiale et de la fiche d'analyse budgétaire, il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer une aide comme suit :

	Montant de la dette	Fournisseur Energie	Montant sollicité	Reste à payer par le demandeur
1	207.23€	EDF	186.51€	20.72€

Madame LE GOFF précise que le demandeur n'a pas souhaité fournir ses justificatifs à Madame MICHEL, assistante sociale du Centre Médico-Social de Port-Louis, pour l'étude de ses demandes. Le budget est donc déclaratif.

Monsieur Le Président indique que toutes les demandes doivent être justifiées. De plus, ce monsieur doit respecter les professionnels qui le suivent.

Monsieur DRÉANO ajoute qu'un courrier doit lui être adressé afin de lui expliquer la raison de l'ajournement de son dossier. La décision n'est pas ferme, elle est sous réserve de justifications.

Monsieur le Président souligne que ce refus est temporaire. Dès qu'il produira ses justificatifs, sa demande, qui est légitime sera réétudiée.

Monsieur le Président procède au vote.

Décision :

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est désapprouvée à l'unanimité.

POUR	Monsieur PATUREL, Stéphane DRÉANO, Madame LE LAUSQUE, Madame BLAIZOT, Monsieur LE GLOUAHEC, Madame LE HONSEC, Anne GERMAIN
CONTRE	/
ABSTENTION	/

D2023-027- AIDE EXCEPTIONNELLE : PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE D'UNE PRESTATION DE SERVICE

Exposé :

Par jugement en date du 1^{er} aout, l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.) du Morbihan (Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs) a été désignée en qualité de curateur pour une durée de 60 mois.

Monsieur H présente le syndrome de Diogène. Cette pathologie se caractérise par un trouble du comportement conduisant à des conditions de vie négligées, voire insalubres. Ce syndrome comprend, sans s'y limiter, une forme extrême d'accumulation compulsive ou de syllogomanie.

Après visite du logement, le prestataire a proposé un devis à l'assistante sociale et à l'UDAF pour la remise en état de l'appartement. La proposition s'élève à 2 856€.

Différents organismes ont été sollicités :

- La Caisse de retraite MALAKOFF HUMANIS
- La Fondation Abbé Pierre

- Le Conseil Départemental a été sollicité pour deux aides de 500€ chacune.

Aussi, l'UDAF sollicite le CCAS de Locmiquélic pour apporter une aide au règlement de ce service.

Devis estimé des frais :

- 2 856€

Pour mémoire, aides apportées au cours de l'année 2023 :

- FSL	: 350€	}	452.00 €
- Bon alimentaire	: 30€		
- Paniers découvertes	: 72€ pour 24 paniers		

Cette aide sera prélevée à l'article 6562 du Budget CCAS et versée directement à la société de nettoyage NETVIME en règlement des factures.

Proposition :

Dans le cadre des aides exceptionnelles, il est demandé au Conseil d'administration, la prise en charge financière du devis, à hauteur de 300.00 TTC.

POUR	Monsieur PATUREL, Stéphane DRÉANO, Madame LE LAUSQUE, Madame BLAIZOT, Monsieur LE GLOUAHEC, Madame LE HONSEC, Anne GERMAIN, Hélène NIO, Joël AUDRAN, Monsieur NICOLLE.
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur Le Président estime que le forfait téléphone et l'abonnement Altaya sont à revoir par la curatrice.

Monsieur DRÉANO indique que le solde mensuel est positif. La dépense des maquettes a déjà été soulignée, lors d'un précédent conseil d'administration. Cependant, pour le moment la curatrice ne souhaite pas intervenir afin de permettre à ce monsieur de garder du lien social.

Monsieur le Président s'étonne qu'une personne percevant une allocation adulte handicapé puisse contracter un crédit auprès de Cofidis.

Monsieur DRÉANO indique que les démarches ont sûrement été engagées avant sa mise sous protection juridique. Monsieur DRÉANO imagine que le demandeur a des troubles psychiques au vu de la pathologie. Afin d'éviter de rompre le lien, la curatrice, souhaite travailler la salubrité du logement avant le budget.

Monsieur Le Président ajoute qu'une dette Altaya à hauteur de 129 euros n'est pas justifiée. Il demande la date de mise sous curatelle.

Madame LE GOFF répond que tribunal a statué au mois de septembre. A l'origine ? il souhaitait faire appel de cette décision. Aujourd'hui, il approuve le fait d'être pris en charge par un professionnel.

Monsieur Le Président fait remarquer que les heures d'interventions prévues par Netvime auront un effet qu'éphémères. En effet, au vu de la pathologie du demandeur le logement sera à nouveau infesté d'excréments d'animaux.

Monsieur DRÉANO espère que la curatrice envisage la mise en place d'heures de ménage par semaine ou de faire de l'accompagnement, de l'éducation au ménage.

Madame LE HONSEC demande si cette pathologie s'atténue.

Monsieur DRÉANO répond que cette personne doit être accompagnée.

Madame GERMAIN insiste donc sur le fait qu'il est primordial que la curatrice garde un lien fort avec lui.

Monsieur DRÉANO indique que si le demandeur voit l'intérêt de la curatrice, qui est une ressource pour lui, alors l'accompagnement se mettra en place progressivement et cette dernière pourra supprimer la dépense des maquettes. Monsieur le Président attire l'attention sur le montant du devis et la participation du CCAS. Il se demande donc comment sera réglée la totalité de la facture.

Afin de permettre l'attribution de bons alimentaires ou carburant jusqu'à la fin de l'année, Monsieur DRÉANO estime que la participation ne peut excéder 300 euros.

DEMANDE DE SUBVENTION 2024 : VELOCIP'AIDE

Exposé :

Le Vélocip'aide, projet porté par l'association SEVA basée sur Riantec, a pour but de proposer aux personnes âgées un moyen de déplacement adapté, avec un vélo-taxi électrique, sur les communes de Riantec, Locmiquélic, Port-Louis, Merlevenez et Plouhinec.

En 2022, le CCAS de Locmiquélic leur a accordé une subvention de 50€ afin de contribuer au développement de ce projet

L'association a démarré, en 2023, les balades à vélo et le service « vélo à la demande » pour les personnes âgées.

De plus, en partenariat avec l'EHPAD de Locmiquélic, les résidents bénéficient de promenades toutes les semaines.

Leur objectif pour 2024 est d'étendre ces services aux personnes âgées vivant à leur domicile. L'association souhaite proposer la gratuité du service.

Aussi, il sollicite le CCAS afin de bénéficier d'une subvention de soutien de 150 euros.

Proposition :

Il est proposé au Conseil d'administration, de contribuer au développement de ce projet, par l'attribution d'une subvention de 150 euros.

Monsieur DRÉANO a déjà rencontré les membres de l'association pour ce projet. Celle-ci a sollicité une subvention auprès de la Région. Monsieur DRÉANO comprend l'intérêt du projet mais désire un bilan humain, technique et financier de son activité. Le service étant en place depuis plus d'un an, l'association a dû faire des prospections. De plus, il s'inquiète de la répercussion sur nos aînés et de l'impact sur la commune.

Madame GERMAIN demande si le service est payant.

Monsieur DRÉANO acquiesce.

Madame LE GOFF précise qu'à terme, l'association souhaiterait mettre en place la gratuité du service, qui n'est envisageable qu'avec le soutien financier des communes.

Madame LE HONSEC indique que l'association a proposé des sorties à vélos gratuites, lors de la journée des familles, à l'EHPAD de Kerdurand.

Monsieur DREANO suggère que la demande de subvention soit réétudiée en 2024 avec, à l'appui, un bilan d'activité 2023.

Il ajoute que si l'association souhaite pérenniser ce service et mettre en place la gratuité, le CCAS doit s'attendre à étudier une demande de subventions chaque année bien plus élevée. Des choix seront donc à faire.

D2023-028- TARIFS - REPAS DES AINES

Exposé :

Un repas est organisé cette année, à l'occasion de Noël, pour nos aînés de la commune.

Cette année, le conseil d'administration a décidé d'élever l'âge de gratuité à 80 ans au lieu de 75 ans.

Toutefois, les personnes souhaitant accompagner un proche au repas devront s'acquitter du prix du repas, fixé à 15€.

Proposition :

Il est proposé au conseil d'administration de fixer le prix du repas de fin d'année à 15 euros par personne. Un avis de somme à payer leur sera adressé pour règlement.

Madame LE HONSEC demande s'il y a des accompagnants au repas.
Madame LE GOFF répond qu'ils seront trois.

Décision :

Le Conseil d'Administration approuve la proposition ci-dessus à l'unanimité des votants.

Questions diverses :

- Le Téléthon

Le 9 décembre, la commune propose, dans la Grande Rue, « Les kilomètres de l'Espoir » en faveur du Téléthon. En parallèle, pour la même œuvre, un vélo d'appartement sera mis à disposition des élus et des agents dans le hall de la mairie toute la journée.

- La Gratifera

Le GASE organise le 9 décembre au centre culturel Artimon une Gratifera.

Madame GERMAIN demande l'intérêt des kilomètres parcourus.

Monsieur DRÉANO répond qu'un euro correspond à dix minutes de vélo. En 2022, avec l'association des coureurs de la Rive Gauche, 832kms ont été parcourus. La commune a donc pu reverser 536 euros au Téléthon.

Madame GERMAIN s'interroge sur l'énergie produite par le vélo.

Monsieur DRÉANO admet que les vélos ne sont pas branchés sur secteur. Mais il retient l'idée pour l'opération 2024.

Madame GERMAIN souhaite évoquer la situation de Madame KEITA. La Préfecture lui a adressé un récépissé avec autorisation de travailler sur le territoire pour six mois. Normalement, dans 6 mois, elle devrait obtenir un titre de séjour en bonne et due forme. Madame GERMAIN souhaite nous en informer car elle estime que le CCAS l'a aussi accompagnée.

Monsieur DRÉANO la remercie de cette information. C'est une grande nouvelle pour elle et son enfant.

Madame GERMAIN ajoute que c'est un peu la pupille de la commune. Elle veut donc se réjouir.

Monsieur DRÉANO conclut cette séance en ajoutant que des colis de Noël seront distribués dans les EHPADs de Locmiquélic et Riantec. Les élus ont usé de subterfuges afin de respecter le budget. Les colis ont été conçus par les élus et reviennent à 12.50€ à l'unité.

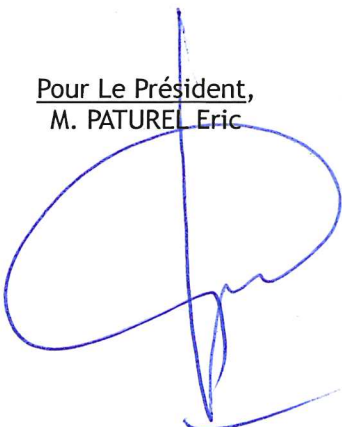
Monsieur le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19H05

Signature du Procès-Verbal du 5 décembre 2023

Locmiquélic, le 6 février 2024

Pour Le Président,
M. PATUREL Eric



La Secrétaire,
Mme Annie BLAIZOT



mis en ligne le 09 février 2024